

Visioconférence

« Pourquoi mettre en place un compostage partagé dans mon tiers-lieu ? »

jeudi 25 octobre 2018

C'est à la suite de la visioconférence de décembre 2017, où nous avons abordé le sujet du développement durable dans les tiers-lieux, que nous avons souhaité aborder le sujet du compostage qui nous est apparue comme une activité accessible à mettre en place dans les tiers-lieux pour développer leur impact écologique.

Cette note vise à synthétiser les grands thèmes abordés durant la visioconférence par les intervenants mais également par les participants au travers des questions qu'ils ont pu poser.

Objectifs

- Comprendre en quoi l'activité de compostage peut servir au développement local du tiers-lieu
- Comprendre à quoi sert un compost et comment mettre en place cette solution

Partenaires

- Pierre-Jean Glasson, directeur de l'association [Compost'Âge](#)

Grands axes évoqués

Présentation de l'association Compost'Âge

- L'association Compost'Âge est dirigée par Pierre-Jean Glasson et basée à Ligugé au sein du tiers-lieu Les Usines Nouvelles.

Les nombreuses activités de l'association

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »



- L'association est référencée ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour réaliser des formations. L'association travaille sur le référentiel de formation au niveau national avec le ministère de l'environnement, le ministère de l'agriculture et l'ADEME
- Elle accompagne également les projets de compostage de proximité, produisant entre 0 à 52 tonnes par an, ce qui représente une centaine de sites accompagnés.
- L'association développe l'usage du broyat sur le département de la Vienne ; elle utilise le broyat de végétaux comme un support d'animation, d'autant qu'il est très utile sur le compostage notamment, mais également sur la prévention des déchets.
- Enfin, elle réalise des actions d'animations auprès des scolaires et des péri-scolaires entre autres.
- Il existe une plateforme nationale qui référence les initiatives, appelée les activateurs, ainsi qu'un réseau national "Le réseau compost citoyen"

→ l'enjeu pour l'association est de structurer la gestion de proximité au niveau local, régional, national et même international puisqu'un projet international est en cours avec la Belgique.

Développement des activités

- L'association travaille actuellement avec la Communauté Urbaine de Grand Poitiers et celle de La Rochelle, mais elle a eu l'occasion de travailler avec la quasi totalité des collectivités de l'ancienne région Poitou-Charente.
- Dorénavant, l'association travaille sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, avec une autre structure similaire basée en Dordogne, l'association Au Ras du Sol. Les deux structures sont en train de créer un réseau d'acteurs à l'échelle de la région, pour permettre le développement de compostage de proximité.

La gestion des biodéchets, une question d'actualité

Définition

On appelle les bio-déchets tous les déchets de restauration (de cuisine et de table) ou les déchets verts issus des espaces verts ; si dans vos tiers-lieux vous avez un restaurant ou tout simplement une salle commune dans laquelle déjeunent les utilisateurs, vous êtes producteurs de biodéchets.

Les déchets verts peuvent être considérés, non pas comme des déchets, mais comme des ressources. Pour cela il existe de nombreuses techniques qui ne sont pas le compostage mais qui vont éviter la perte de matière :

- Le mulching pour broyer très finement et poser au sol l'herbe et les brindilles lors de la tonte (des tondeuses spécifiques existent) afin de protéger le terrain sans avoir à jeter les déchets issus de la tonte.

- La gestion intégrée consiste à accepter, sur tout ou partie du terrain, de faucher les plantes une ou deux fois par an plutôt qu'à un rythme "habituel" plus soutenu afin de favoriser la biodiversité et ne pas créer de gestion de déchets
- Mettre en place des plantations peu génératrices de déchets (qui poussent beaucoup moins vite que d'autres et donc nécessitent moins de tailles).
- Le paillage,
- L'éco-pâturage,
- etc

Quand la loi s'en mêle

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte apporte des éléments concrets sur les engagements que doivent prendre les collectivités pour diminuer au maximum ces déchets d'ici à 2025 :
 - réduire de 50% les déchets admis en stockage (2025)
 - généralisation du tri à la source des biodéchets (loi française 2025/ loi européenne 2023)
 - réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (de 2010 à 2020)
 - atteindre 55% en 2020 et 65% en 2025 de valorisation de matière (dont organique)
- La généralisation du tri des biodéchets à la source va impacter les tiers-lieux, comme les ménages ; cette obligation nécessitera bientôt de disposer d'un bac de tri supplémentaire pour y déposer nos déchets de cuisine et de table et de mettre en place une gestion correcte des déchets verts.

Votre tiers-lieu est peut-être déjà concerné par cette nouvelle loi :

- Si vous êtes producteur de plus de 10 tonnes de biodéchets par an, soit environ 250 repas par jour, vous êtes déjà dans cette obligation du tri à la source depuis le 1er janvier 2016.
- Si vous avez un grand espace vert dans votre tiers-lieu, vous êtes déjà dans cette obligation.

La gestion de proximité, une filière cohérente

La loi de transition énergétique accorde une importance à la notion de proximité ; l'idée étant de réduire au maximum les distances parcourues et les consommations d'énergie, ce qui renforce l'idée de valoriser ses déchets au plus proche plutôt que de faire intervenir un camion pour les amener sur un site dédié.

La deuxième notion à retenir est l'idée de prévention pour essayer d'éviter un maximum la création des déchets (exemple : privilégier l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteilles

pour éviter le déchet plastique de la bouteille). On retient également les notions de réemploi (exemple : broyer des branches de végétaux pour les réutiliser au sol). Le compostage directement valorisé sur l'établissement ou chez les habitants fait partie de cette gestion de proximité et de ces notions de prévention et de réemploi. Il n'y a plus de gestion du déchet par la collectivité puisque le déchet n'est pas abandonné par son propriétaire ; il n'y a donc plus besoin de valorisation de matière, de valorisation énergétique ni d'élimination.

En revanche, dans le cas de collecte de biodéchets, on ne parle plus de réemploi mais de valorisation de matière.

Le compostage de proximité a une existence réglementaire depuis le 9 avril 2018 grâce au travail du réseau national auprès des ministères. Cet arrêté autorise désormais le compostage de proximité.

Concernant **les déchets de cuisine et de table**, l'arrêté considère qu'en-dessous de la création d'une tonne par semaine, on se situe dans le cadre d'un compostage de proximité. Dans ces conditions il n'y a besoin ni d'agrément, ni d'enregistrements et il n'est pas non plus nécessaire de faire normaliser le compost (ce qui évite un coût important).

En revanche il est nécessaire :

- de désigner un exploitant (personne physique ou morale)
- de désigner des personnes pour suivre une formation aux bonnes pratiques (référentiel national gprox → compétences certifiées)
- de mettre en place un relevé de température régulier (pas de notion exacte de la régularité de la part du ministère)

Cette activité permet l'usage local du compost ; le périmètre idéal de l'usage local est à l'échelle de l'intercommunalité, même s'il faut d'abord penser à l'utiliser sur le tiers-lieu si possible et surtout redistribuer en priorité auprès des personnes qui ont contribuées à le créer (utilisateur du tiers-lieu, voisins, etc).

Et côté technique, comment ça fonctionne ?

Ce sont les "petites bêtes" qui fabriquent le compostage (bactéries, insectes, etc) qui ont les mêmes besoins que nous : nourriture équilibrée, oxygène, humidité. L'azote constitue une part de leur nourriture (elles vont le trouver dans les déchets cuisine et table) mais il faut également compléter leur alimentation par des apports carbonés (feuilles sèches, squelette de la plante, broyat, etc) pour structurer la matière et oxygéner la production.

Des centaines d'établissements sont déjà concernés en Nouvelle-Aquitaine (à l'école, au travail et dans les tiers-lieux !).

Et dans vos tiers-lieux ?

Au Quartier Génial à Floirac, nous avons répondu à un appel à projets de Bordeaux Métropole pour mettre en place un compostage partagé au sein du tiers-lieu pour les habitants du QG et plus largement, les habitants du quartier.

L'accompagnement au déploiement et le suivi ont été réalisés par la collectivité et par l'association Au Ras du Sol. Il y a d'abord eu une évaluation de notre production hebdomadaire de biodéchets de cuisine et de table. La mairie de Floirac nous fournit en matière "sèche", issue de la production de déchets verts de la ville, pour équilibrer le processus de maturation du compost (un mètre cube de broyat tous les trimestres). Par semaine nous produisons environ 20 litres de biodéchets à l'échelle des habitants du QG. Nous souhaitons montrer l'exemple à l'échelle du quartier et de la ville et, pourquoi pas, essayer l'idée ailleurs sur Floirac.

Au tiers-lieu de Bègles il n'y a pas d'espace vert, uniquement une petite terrasse en béton sur laquelle un bio seau est mis à disposition pour les coworkers. L'association s'est retrouvée face à une problématique de collecte car il n'y a pas de place pour installer un bac de collecte mais il existe une association voisine (le jardin éphémère) qui a également répondu à l'appel à projets de Bordeaux Métropole et qui dispose donc d'un dispositif de collecte, de gestion et de valorisation des biodéchets à l'échelle de la ville. L'association a acheté un triporteur pour assurer une collecte à vélo des biodéchets de la ville. Le tiers-lieu se situe juste à côté de l'un de ces points de collecte et peut donc bénéficier de ce service. L'association valorise ensuite sa récolte directement dans ses jardins.

Chez **Isle&co** situé à Douzillac, un petit village de 800 habitants, le tiers-lieu est opérationnel depuis l'été 2018 et un projet de jardin partagé a déjà le vu le jour. Jardin partagé au sein duquel l'association a installé des bacs de compost récupérés auprès de la communauté de communes (4 bacs au total). Après être allés rencontrer le personnel de la cantine scolaire locale, l'association récupère aujourd'hui les biodéchets issus de la soixantaine de repas réalisés chaque midi pour les enfants. Le restaurant de quartier pourrait rapidement faire partie du circuit de collecte. Le tout est réutilisé dans le jardin partagé de l'association.

Pour le moment, la récolte et la gestion sont réalisées de manière spontanée et les membres de l'association apprennent en faisant et s'équipent au fur et à mesure. Pour devenir acteurs de la gestion de proximité, l'association aura besoin de monter en compétences sur ces aspects.

Globalement la mise en place d'un compostage partagé demande de transmettre régulièrement les informations de base et d'intégrer de nouvelles personnes au fur et à mesure.

Lien social et valorisation immédiate dans un circuit très court

Les plus-values du compostage pour votre tiers-lieux sont nombreuses ; économique, éducatif, lien social et valorisation de la matière.

C'est une boîte de Pandore qu'il faut ouvrir car l'expérience nous permet de se réapproprier les biodéchets et c'est une belle opportunité de mettre en place des discussions, des échanges, des temps conviviaux...

Contacts

Pierre-Jean Glisson

Compost'Âge (86)

05 86 16 02 69

info@compost-age.fr

www.compost-age.fr

Au Ras du Sol (24)

05 53 73 29 50

contact@aurasdusol.org

www.aurasdusol.org

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »

